RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 07201
Numéro SIREN : 817 393 952
Nom ou dénomination : ABALONE TT LYON

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/005126

SAS ABALONE TT LYON

68 AVENUE FELIX FAURE

69003 LYON 3EME

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

certifiés conformes à l'original
le 7/12/2023

SAS ABALONE TT LYON

68 AVENUE FELIX FAURE

69003 LYON 3EME

COMPTES ANNUELS

69003 LYON 3EME

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 797.77	5 797.77				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	78 853.00	61 660.35	17 192.65	25 338.74	-8 146.09	-32.15
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	37 867.00		37 867.00	27 702.00	10 165.00	36.69
	Autres immobilisations financières	13 030.00		13 030.00	13 030.00		
	Total II	135 547.77	67 458.12	68 089.65	66 070.74	2 018.91	3.06
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	413 997.03	250.00	413 747.03	778 359.40	-364 612.37	-46.84
	Autres créances	134 298.95		134 298.95	139 854.12	-5 555.17	-3.97
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	10 658.94		10 658.94		10 658.94	
	Charges constatées d'avance (3)	5 817.76		5 817.76	21 168.88	-15 351.12	-72.52
	Total III	564 772.68	250.00	564 522.68	939 382.40	-374 859.72	-39.90
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	700 320.45	67 708.12	632 612.33	1 005 453.14	-372 840.81	-37.08

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 50 897.00
(3) Dont à plus d'un an

69003 LYON 3EME

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 121 000)	121 000.00	121 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 857.84	2 857.84		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves		27 393.60	-27 393.60	-100.00
	Report à nouveau	-43 624.22		-43 624.22	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	832.90	-71 017.82	71 850.72	101.17
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	81 066.52	80 233.62	832.90	1.04
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	215.27	20 621.69	-20 406.42	-98.96
	Emprunts et dettes financières diverses	66 199.57	168 812.88	-102 613.31	-60.79
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 146.34	112 369.08	-9 222.74	-8.21
	Dettes fiscales et sociales	374 356.57	612 459.79	-238 103.22	-38.88
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 628.06	10 956.08	-3 328.02	-30.38
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	551 545.81	925 219.52	-373 673.71	-40.39
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	632 612.33	1 005 453.14	-372 840.81	-37.08
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	551 545.81	925 219.52		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 910 330.49		2 910 330.49	3 103 167.74	-192 837.25	-6.21
Chiffre d'affaires NET	2 910 330.49		2 910 330.49	3 103 167.74	-192 837.25	-6.21
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			15 666.64		15 666.64	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			48 919.88	36 742.58	12 177.30	33.14
Autres produits			381.74	3 152.16	-2 770.42	-87.89
Total des Produits d'exploitation (I)			2 975 298.75	3 143 062.48	-167 763.73	-5.34
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			350 083.22	378 358.96	-28 275.74	-7.47
Impôts, taxes et versements assimilés			58 290.18	55 416.38	2 873.80	5.19
Salaires et traitements			2 038 330.44	2 178 202.49	-139 872.05	-6.42
Charges sociales			585 164.44	593 852.79	-8 688.35	-1.46
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 524.53	11 095.73	-571.20	-5.15
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			102.80	33.66	69.14	205.41
Total des Charges d'exploitation (II)			3 042 495.61	3 216 960.01	-174 464.40	-5.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-67 196.86	-73 897.53	6 700.67	9.07
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

69003 LYON 3EME

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	112.59	704.21	-591.62	-84.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	112.59	704.21	-591.62	-84.01
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 350.83	4 579.24	-228.41	-4.99
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 350.83	4 579.24	-228.41	-4.99
2. Résultat financier (V-VI)	-4 238.24	-3 875.03	-363.21	-9.37
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-71 435.10	-77 772.56	6 337.46	8.15
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	70 000.00		70 000.00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	70 000.00		70 000.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 000.00		8 000.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 380.26	-1 380.26	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	8 000.00	1 380.26	6 619.74	479.60
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	62 000.00	-1 380.26	63 380.26	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-10 268.00	-8 135.00	-2 133.00	-26.22
Total des produits (I+III+V+VII)	3 045 411.34	3 143 766.69	-98 355.35	-3.13
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 044 578.44	3 214 784.51	-170 206.07	-5.29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	832.90	-71 017.82	71 850.72	101.17

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

68 AVENUE FELIX FAURE

69003 LYON 3EME

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 632 612.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 910 330.49 Euros et dégageant un bénéfice de 832.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de

modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre de 70 000 euros
Au cours de exercice clos au 31/12/2016, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 145 000 euros
Ces subventions sont assorties d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT LYON deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, le retour constaté est de 33 366 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, le retour constaté est de 15 972 euros.

69003 LYON 3EME

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 798		
Installations générales agencements aménagements divers	64 350		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 124		2 378
TOTAL	76 475		2 378
Prêts, autres immobilisations financières	40 732		10 165
TOTAL	40 732		10 165
TOTAL GENERAL	123 004		12 543

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 798	5 798
Installations générales agencements aménagements divers			64 350	64 350
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 503	14 503
TOTAL			78 853	78 853
Prêts, autres immobilisations financières			50 897	50 897
TOTAL			50 897	50 897
TOTAL GENERAL			135 548	135 548

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 798			5 798
Installations générales agencements aménagements divers	42 470	9 196		51 665
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 666	1 329		9 995
TOTAL	51 136	10 525		61 660
TOTAL GENERAL	56 934	10 525		67 458

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 196				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 329				
TOTAL	10 525				
TOTAL GENERAL	10 525				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	250				250
TOTAL	250				250
TOTAL GENERAL	250				250

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	37 867	37 867	
Autres immobilisations financières	13 030	13 030	
Clients douteux ou litigieux	300	300	
Autres créances clients	413 697	413 697	
Impôts sur les bénéfices	22 855	22 855	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 182	15 182	
Divers état et autres collectivités publiques	2 092	2 092	
Groupe et associés	70 113	70 113	
Débiteurs divers	24 057	24 057	
Charges constatées d'avance	5 818	5 818	
TOTAL	605 011	605 011	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	10 165		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	215	215		
Fournisseurs et comptes rattachés	103 146	103 146		
Personnel et comptes rattachés	144 251	144 251		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 819	80 819		
Taxe sur la valeur ajoutée	111 851	111 851		
Autres impôts taxes et assimilés	37 435	37 435		
Groupe et associés	66 200	66 200		
Autres dettes	7 628	7 628		
TOTAL	551 546	551 546		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	26 150
Total	26 150

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 711
Dettes fiscales et sociales	140 391
Autres dettes	7 628
Total	196 945

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 818
Total	5 818

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 920 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	109 685
Total (1)	109 685

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER HERMES	248 253
Total	248 253

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 623
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		1 623

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.90 %

ABALONE TT LYON
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 68 AVENUE FELIX FAURE
69003 LYON
817393952 RCS LYON
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 832,90 euro(s),
- Du poste « report à nouveau » de l'exercice précédent d'un montant de -43624,22 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 2857,84 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *report à nouveau* » pour un montant de 832,90 euro(s),

portant le solde du compte « report à nouveau » à un montant de : -42791,32 *euro(s) ;*

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			Néant
31.12.2019			Néant
31.12.2018			Néant

ABALONE TT LYON
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 121000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 68 AVENUE FELIX FAURE
69003 LYON
817393952 RCS LYON
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 832,90 euro(s),
- Du poste « report à nouveau » de l'exercice précédent d'un montant de -43624,22 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 2857,84 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *report à nouveau* » pour un montant de 832,90 euro(s),

portant le solde du compte « report à nouveau » à un montant de : -42791,32 *euro(s) ;*

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			Néant
31.12.2019			Néant
31.12.2018			Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Lyon S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Abalone TT Lyon S.A.S.
68 Avenue Félix Faure 69003 LYON

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Defense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Lyon S.A.S.

68 Avenue Félix Faure 69003 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Lyon S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Lyon S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

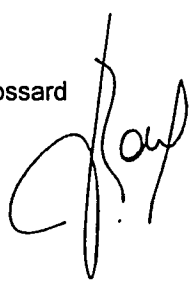
• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 10 juin 2022

KPMG SA
Yohann Bossard
Associé



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LYON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 68 AVENUE FELIX FAURE 69003 LYON 3EME — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 81739395200012 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 798	AG	5 798		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	78 853	AU	61 660	17 193	25 339
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	37 867	BG		37 867	27 702
	Autres immobilisations financières*	BH	13 030	BI		13 030	13 030
	TOTAL (II)	BJ	135 548	BK	67 458	68 090	66 071
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	413 997	BY	250	413 747	778 359
	Autres créances (3)	BZ	134 299	CA		134 299	139 854
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	10 659	CG		10 659	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 818	CI		5 818	21 169
	TOTAL (III)	CJ	564 773	CK	250	564 523	939 382
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	700 320	IA	67 708	632 612	1 005 453

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes — CP 50 897 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LYON — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 121 000)	DA	121 000	121 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 858	2 858
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		27 394
	Report à nouveau	DH	(43 624)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	833	(71 018)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	81 067	80 234
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	215	20 622
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	66 200	168 813
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	103 146	112 369
	Dettes fiscales et sociales	DY	374 357	612 460
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 628	10 956
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	551 546	925 220
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	632 612	1 005 453

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	551 546	925 220
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		20 348

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LYON — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue : services*	FG	2 910 330	FH		FI	2 910 330	3 103 168
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 910 330	FK		FL	2 910 330	3 103 168
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	15 667	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	48 920	36 743
	Autres produits (1) (11)					FQ	382	3 152
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 975 299	3 143 062
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	350 083	378 359
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	58 290	55 416
	Salaires et traitements*					FY	2 038 330	2 178 202
	Charges sociales (10)					FZ	585 164	593 853
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	10 525	11 096
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	103	34
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 042 496	3 216 960
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(67 197)	(73 898)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	113	704
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	113	704
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 351	4 579
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 351	4 579
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 238)	(3 875)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(71 435)	(77 773)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT LYON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	70 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	70 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		1 380
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	8 000	1 380
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	62 000	(1 380)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(10 268)	(8 135)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 045 411	3 143 767
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 044 578	3 214 785
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	833	(71 018)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	48 920	36 743
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
LITTIGE	8 000	
SUBVENTION EQUILIBRE		70 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS ABALONE TT LYON

68 AVENUE FELIX FAURE

69003 LYON 3EME

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 632 612.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 910 330.49 Euros et dégageant un bénéfice de 832.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre de 70 000 euros
Au cours de exercice clos au 31/12/2016, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 145 000 euros
Ces subventions sont assorties d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société ABALONE TT LYON deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, le retour constaté est de 33 366 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, le retour constaté est de 15 972 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 798		
Installations générales agencements aménagements divers	64 350		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 124		2 378
TOTAL	76 475		2 378
Prêts, autres immobilisations financières	40 732		10 165
TOTAL	40 732		10 165
TOTAL GENERAL	123 004		12 543

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 798	5 798
Installations générales agencements aménagements divers			64 350	64 350
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 503	14 503
TOTAL			78 853	78 853
Prêts, autres immobilisations financières			50 897	50 897
TOTAL			50 897	50 897
TOTAL GENERAL			135 548	135 548

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 798			5 798
Installations générales agencements aménagements divers	42 470	9 196		51 665
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 666	1 329		9 995
TOTAL	51 136	10 525		61 660
TOTAL GENERAL	56 934	10 525		67 458

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 196				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 329				
TOTAL	10 525				
TOTAL GENERAL	10 525				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	250				250
TOTAL	250				250
TOTAL GENERAL	250				250

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	37 867	37 867	
Autres immobilisations financières	13 030	13 030	
Clients douteux ou litigieux	300	300	
Autres créances clients	413 697	413 697	
Impôts sur les bénéfices	22 855	22 855	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 182	15 182	
Divers état et autres collectivités publiques	2 092	2 092	
Groupe et associés	70 113	70 113	
Débiteurs divers	24 057	24 057	
Charges constatées d'avance	5 818	5 818	
TOTAL	605 011	605 011	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	10 165		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	215	215		
Fournisseurs et comptes rattachés	103 146	103 146		
Personnel et comptes rattachés	144 251	144 251		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 819	80 819		
Taxe sur la valeur ajoutée	111 851	111 851		
Autres impôts taxes et assimilés	37 435	37 435		
Groupe et associés	66 200	66 200		
Autres dettes	7 628	7 628		
TOTAL	551 546	551 546		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 100			12 100

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	26 150
Total	26 150

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	215
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 711
Dettes fiscales et sociales	140 391
Autres dettes	7 628
Total	196 945

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 818
Total	5 818

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 920 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	109 685
Total (1)	109 685

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER HERMES	248 253
Total	248 253

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 623
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		1 623

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 0.90 %

KPMG S.A.
89, rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie
50009 Saint-Lô
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

Abalone TT Lyon S.A.S.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Abalone TT Lyon S.A.S.
68 Avenue Félix Faure 69003 LYON

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R C S Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
89, rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie
50009 Saint-Lô
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

Abalone TT Lyon S.A.S.

Siège social : 68 Avenue Félix Faure 69003 LYON
Capital social : €. 121 000

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Lyon S.A.S.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avenant au contrat d'assistance et de prestations de services en date du 28 juin 2021 – Abalone France S.A.S.

- Personne concernée : Abalone France S.A.S., associé à plus de 10% de la société Abalone TT Lyon S.A.S.
- Modalités et montants concernés :

 La société Abalone France S.A.S. a établi un contrat de prestations de services et d'assistance avec la société Abalone TT Lyon S.A.S. pour une durée initiale de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R C S Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

L'article 5.d) de la convention de prestations de services conclue avec la société Abalone Group (applicable par l'intermédiaire de la société Abalone France) relatif à la rémunération de cette dernière en contrepartie de l'usage des marques et des logos a été révisé à un taux de 0.89% du chiffre d'affaires de l'ensemble des bénéficiaires (sociétés visées par ladite convention) à l'exception des chiffres d'affaires d'Abalone France, Impro Solutions, Quasar Formation, Terra Compétences, à compter du 1er juillet 2021. Ce taux sera porté à 1,1% à compter du 1er janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une révision d'un commun accord entre les parties. Abalone Group facture ce montant calculé à Abalone France, qui le refacture ensuite aux sociétés visées par l'article 5.d) de la convention au prorata de leur chiffre d'affaires annuel.

La charge constatée au 31/12/2021 à ce titre dans les comptes s'élève à 17 462 € HT.

Subvention d'équilibre – Abalone France S.A.S.

- Nature de la convention : Subvention d'équilibre assortie d'une clause de retour à meilleure fortune
- Personne concernée : Abalone France S.A.S., associé à plus de 10% de la société Abalone TT Lyon S.A.S.
- Modalités et montants concernés :

 Au 31/12/2021, la société Abalone France S.A.S. a consenti à la société Abalone TT Lyon S.A.S. une subvention d'équilibre de 70 000 €, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune définie de la manière suivante. Le retour à meilleure fortune sera constaté dès lors que le résultat de la société deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation. Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

 Le produit constaté dans les comptes clos au 31/12/2021 à ce titre s'élève à 70 000 € HT.

Saint-Lô, le 10 juin 2022

KPMG S.A.

Yohann Bossard
Associé